

Champ d'application Modèle de gestion des TP en cas de pénurie d'électricité

Soumis au modèle de gestion des transports publics	
Chemin de fer Réseau à voie normale	Réseau CFF, BLS, SOB, STB, tpf, SZU, TMR, Travys, TRN, CJ et tronçons ferroviaires allemands sur le territoire suisse. Y c. toutes les entreprises de transport ferroviaire de voyageurs (ETF V) pour les offres <u>avec</u> fonction de desserte. Y c. le chargement de voiture sur le train.
Chemin de fer Transport de marchandises par le rail	Toutes les entreprises de transport ferroviaire de marchandises (ETF M) ayant accès au réseau ferroviaire (accès libre au réseau). Gares de triage et installations de prise en charge et de formation des trains, débords, voies de raccordement, installations de transbordement dédiées au transport combiné et autres installations importantes pour le transport de marchandises par le rail.
Chemin de fer à voie métrique/étroite en agglomération	Réseau asm, AVA, FLP, LEB, NSICM, RBS, VBG Y c. toutes les offres de transport de voyageurs <u>avec</u> fonction de desserte.
Chemin de fer à voie métrique/étroite en milieu rural	Part respective <u>avec</u> fonction de desserte, y c. chargement de voiture sur le train: réseaux et offres de transport de voyageurs AB, BLM, BOB, CJ, FART, FW(AB), MBC, MGB, MOB, MVR, RB, RhB, TMR, TPC, tpf, TRAVYS, TRN, WAB, zb. Y c. RB (voie normale).
Transports publics routiers Trafic urbain et local	Tram, trolleybus, bus, métro: réseaux et offres de transport de voyageurs
Transports publics routiers Lignes de bus régionales	Bus: offres de transport de voyageurs <u>avec</u> fonction de desserte.
Remontées mécaniques avec fonction de desserte	Desserte de villages et d'agglomérations en montagne (remontées mécaniques et funiculaires) et offres dans les villes (funiculaires).
Transport de marchandises par remontées mécaniques	Remontées mécaniques et funiculaires, y c. installations de transbordement pour l'approvisionnement de localités habitées toute l'année (rayon selon la définition du transport de voyageurs).
Navigation de personnes avec fonction de desserte	CGN (Léman), NLM (lac majeur), SBS (lac de Constance), SGV (lac des Quatre-Cantons), SNL (lac de Lugano), ZSG (lac de Zurich) Y c. <i>bacs-autos FBG (lac des Quatre-Cantons), SW (lac de Walenstadt), bac du lac de Zurich.</i>
Sites de consommation soumis au modèle de gestion des transports public indépendamment du régime de propriété et du financement	Sites de consommation servant à l'approvisionnement - d'infrastructures connexes et - de chantiers Infrastructures connexes: - Infrastructures de transport - Installations de production et de distribution d'énergie - Installations de transbordement - Dépôts et garages - Stations de recharge électrique - Ateliers, centres d'entretien et installations de service - Bâtiments de gare, points de vente - Bâtiments de service - Centres de formation - Bureaux et bâtiments de bureaux
Déclaration par l'ET et le GI.	

Gestion selon les ordonnances de portée générale de la Confédération*)	
Chemin de fer en général	Fondations historiques, musées et chemins de fer historiques.

*) Contingentement des gros consommateurs et interdiction d'utiliser l'énergie électrique pour les offres de transport de voyageurs sans fonction de desserte.

Chemin de fer purement touristique	Part et offres <u>sans</u> fonction de desserte.
---	--

Sont également considérés comme purement touristiques le trafic charter (trajets avec voitures et trains spéciaux pour les entreprises et les particuliers) ainsi que les offres publiques uniquement touristiques sur des infrastructures proposant de offres ayant une fonction de desserte (p. ex. Glacier-Express, Gotthard-Panoramic-Express).

Transports publics routiers purement touristiques	Part <u>sans</u> fonction de desserte. Concerne uniquement un faible nombre de prestations de transport.
Transports internationaux réguliers par autobus	Les transports grandes lignes par autobus constituent un cas particulier dans les transports publics et ne relèvent pas du modèle de gestion des transports publics.

Remontées mécaniques purement touristiques	Part <u>sans</u> fonction de desserte.
---	--

Navigation de personnes purement touristique	Part <u>sans</u> fonction de desserte.
---	--

Sites de consommation non soumis au modèle de gestion des transports publics	Sites de consommation pour les offres sans fonction de desserte (p. ex. remontées mécaniques ou chemins de fer purement touristiques) et infrastructures connexes. Sites de consommation de locataires qui ne relèvent pas du modèle de gestion (p. ex. magasins en gares, locataires commerciaux en général, locataires de logements). Sites de consommation pour des bâtiments détenus en tant qu'objets/biens de placement.
---	--

Cette présentation doit permettre de comprendre le champ d'application du «modèle de gestion des TP en cas de pénurie d'électricité» en vue de la mise en œuvre et de l'opérationnalisation.

Le présent document est une annexe faisant partie de la documentation UTP à l'intention de la branche «modèle de gestion des TP en cas de pénurie d'électricité».